

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le JEUDI 6 AVRIL, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 17).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 18 h 40 au rapport n° 23/2-023), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Benjamin THOMAS
Yassine MANGROLIA	à compter de son départ à 18 h 04 au rapport n° 23/2-007	par Marie-Anick ANDAMAYE
Virgile KICHENIN	jusqu'à son arrivée à 18 h 40 au rapport n° 23/2-023	par Alexandra CLAIN
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Nouria RAHA
Philippe NAILLET	à compter de son départ à 18 h 29 au rapport n° 23/2-019	par Jacques LOWINSKY
Érick FONTAINE		par Gérard CHEUNG LUNG
Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE		par Julie LALLEMAND
Aurélie MÉDÉA		par Stéphane PERSÉE
Jean-Max BOYER		par David BELDA
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	pour toute la durée de la séance	par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Vincent BÈGUE

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (39 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Le rapport n° 23/2-017 a été retiré de l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de/ en raison du	au titre du (d'/ de/ de la)	rapport n°
- Gérard FRANÇOISE	salarié de l'établissement	Pôle Emploi	23/2-015
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Stéphane PERSÉE)	lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR CAP Prévention Péi	23/2-022
- Benjamin THOMAS	délégué/ CINOR	SPL Maraïna	23/2-023
- Gérard FRANÇOISE	délégué/ CINOR	SODIPARC	23/2-024
- Jean-François HOAREAU	délégué/ CINOR		
- Virgile KICHENIN	délégué/ Ville		
- Jean-Alexandre POLEYA	délégué/ Ville		
(*) Érick FONTAINE (mandataire : Gérard CHEUNG LUNG)	délégué/ Ville	SHLMR	23/2-029
- Gérard FRANÇOISE	délégué/ Département	SIDR	23/2-030

(*) élue absente et représentée/ élu absent et représenté

AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux Vidéos de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention Péi	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
SPL Maraïna	Société publique locale Maraïna	SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements
SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion	SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Yassine MANGROLIA	parti à 18 h 04	au rapport n° 23/2-007 (en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE)
Philippe NAILLET	parti à 18 h 29	au rapport n° 23/2-019 (en laissant procuration à Jacques LOWINSKY)
Virgile KICHENIN (représenté par Alexandra CLAIN)	arrivé à 18 h 40	au rapport n° 23/2-023

OBJET **Gestion de l'effectif communal**
 Création de postes

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

OBJET **Gestion de l'effectif communal**
Création de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le RAPPORT N° 23/2-038 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la ville.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la police municipale	Agent de surveillance de la voie publique	1	Adjoint administratif	35h	Effectuer des missions de police sur la voie publique dans ses domaines d'application. Compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la police municipale	Opérateur vidéo surveillance	1	Adjoint technique	35h	Utiliser et maîtriser le système d'exploitation vidéo ; Repérer sur écran des événements significatifs ; Analyser l'information et la relayer vers les services compétents ; Visionner des images enregistrées dans le cadre légal ; Gérer la traçabilité et l'archivage des images ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction logistiques et moyens	Mécanicien	1	Adjoint technique	35h	Diagnostiquer et réparer des pannes sur les outils de jardin motorisés de la Ville ; Faire l'entretien courant du matériel de jardin (graissage, vidange...) ; Planifier les opérations de réparation ; Gérer le planning de travail ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction commande publique	Assistant acheteur	1	Adjoint administratif	35h	Prise en charge de la production administrative de marchés ; Participer à la rédaction des avis de marché ; Participer à la rédaction et à la correspondance des documents divers ;	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	Agent polyvalent de cantine	5	Adjoint technique	22h	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas ; Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels ; Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 036.52 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction coordination des mairies annexes	Agent polyvalent propreté	3	Adjoint technique	35h	Assure l'entretien des espaces verts et voiries communales Balayage des rues et élagage ; Participe à l'embellissement du secteur Assure l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 1 441.98 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction coordination des mairies annexes	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h	Accueillir et informer le public ; Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction logistiques et moyens	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	35h	Gérer les différents travaux au sein de la Direction ; Maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention:	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de l'habitat	Assistant de Direction	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la vie associative	Assistant de Direction	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de l'éducation	Assistant administratif et financier	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre l'exécution du budget. Payer les factures.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- Le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du code générale de la fonction publique.

- **II – Création d’emplois permanents de catégorie B**

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la voirie	Dessinateur métreur projeteur	1	Technicien	35h	Réaliser, à l'aide de logiciels spécialisés, l'ensemble des documents graphiques relatifs à un projet ; Participer à l'élaboration de dossiers de plans ; Effectuer les relevés topographiques et métrés de bâtiments existants ; Mise en œuvre des plans de situation, schémas de principe, plans d'ouvrages existants ; Concevoir, réaliser et modifier des documents graphiques.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction de la voirie	Technicien – gestion du domaine public	1	Technicien	35h	Organiser et gérer le plan de charge des techniciens ; Organiser et planifier les réunions internes ; Participer à la mise en œuvre opérationnelle des travaux à réaliser ; Coordonner et faire le point avec les entreprises intervenant sur le Domaine Public Routier.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction espaces publics et environnement	Chargé d'opérations études et aménagements	1	Technicien	35h	Piloter les projets d'aménagement paysager, Créer les aires de jeux ; Participer à la conception et à la mise en place d'une politique de développement durable Gérer les marchés publics Et le budget des opérations ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction technique de la proximité	Technicien travaux de proximité	1	Technicien	35h	Concevoir et faire réaliser, en régie directe ou par des entreprises, les travaux d'entretien, de rénovation ou de réparation ; Garantir le management des ouvriers en charge des travaux ; Assurer la gestion administrative et financière des travaux. Surveiller et signaler les situations à risques.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction superstructures et bâti	Chargé d'opération	1	Technicien	35h	Assurer la maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre pour la construction, l'aménagement et la maintenance de bâtiments communaux ; Coordonner les intervenants et contrôler l'exécution des travaux ; Rédiger les documents techniques et administratifs et assurer le suivi financier	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire carrière paie	3	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie. Accueillir et informer les agents sur leur parcours professionnel	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des Ressources Humaines	Assistant de prévention	2	Technicien	35h	Assister et conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail ; Effectuer des visites de terrain ; Rédiger des rapports de visites ; Participer à la rédaction du document unique et à son suivi ; Aide à la rédaction du plan de prévention	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des finances, de la comptabilité et des recettes	Assistant de gestion informatique	1	Technicien	35h	Assurer le suivi des flux ; Diagnostiquer et solutionner les dysfonctionnements informatiques ; Conseiller et assister les utilisateurs ; Assurer une veille technique ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction de l'insertion	Responsable administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Élaborer, suivre l'exécution du budget et ses modifications éventuelles ; Payer les factures ; Procéder au contrôle de gestion de l'établissement au plan budgétaire et comptable ; Effectuer la veille comptable et réglementaire.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction prévention et sécurité	Responsable administratif	1	Rédacteur	35h	Organiser et diriger la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction ; Assurer et piloter la gestion courante de la cellule administrative dans le respect des plannings et de la qualité attendue.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction éducation	Coordonnateur de la pause méridienne	1	Rédacteur	35h	Coordonner, contrôler et assurer le déroulement de la pause méridienne, en relation avec les acteurs de pause méridienne ; Être le garant de la mise en œuvre technique et de la sécurité des enfants en relation avec la cellule des incivilités, incidents, PAI et inclusion du pôle terrain ; Proposer et mettre en œuvre des activités	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction éducation	Gestionnaire des incivilités	1	Animateur	35h	Gérer les situations de conflits ; Assurer l'accompagnement des parents sur les situations de conflits ; Mettre en place les procédures d'exclusion de la pause méridienne ; Assurer le lien avec les partenaires ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
Direction éducation	Technicien informatique	1	Technicien	35h	Diagnostiquer et solutionner les dysfonctionnements informatiques ; Conseiller et assister les utilisateurs ; Assurer le suivi des flux ; Assurer une veille technique ;	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction de la culture / Réseau lecture publique	Conducteur - Animateur médiabus	1	Animateur	35h	Conduire le médiabus ; Assurer des tâches de bibliothéconomie ; Participer à l'animation culturelle du secteur desservi ; Développer différentes actions partenariales en lien avec les missions du service.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.
Direction des Sports	Maitre-nageur sauveteur	2	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	35h	Veiller à la sécurité des personnes ; Secourir et apporter les premiers secours à un baigneur en difficulté ; Enseigner l'apprentissage de la nage ; Encadrer les différentes activités aquatiques.	Etre titulaire du diplôme d'état lié aux activités aquatiques et natation (BPJEPS AAN),	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846, 97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction développement des territoires	Animateur développement local	1	Animateur	35h	Etre le référent associatif sur un canton et accomplir les actions afférentes en partenariat avec les différents partenaires ; Participer à la mise en œuvres des activités d'animations de quartier ; Veiller à la médiation sociale et au développement de l'animation	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 du code générale de la fonction publique.

III – Création d’emplois permanents de catégorie A

Afin d’accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des finances, de la comptabilité et des recettes	Administrateur fonctionnel des applicatifs financiers	1	Ingénieur Attaché	35h	Assurer l’administration générale des applicatifs financiers ; Assurer le suivi des flux informatiques ; Diagnostiquer et solutionner les dysfonctionnements informatiques ; Gérer et administrer les systèmes d’information et de gestion de données financières ; Participe à la définition et à la mise en œuvre des bases de données	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 891.51 € et 4 714.23 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.
Direction de l’éducation	Educateur jeunes enfants	1	Educateur territorial de jeunes enfants	35h	Mettre en place des situations éducatives ayant pour but de favoriser le développement, l’épanouissement et l’affirmation de la personnalité du jeune enfant en tenant compte de ses besoins spécifiques ; Contribuer au suivi individuel des enfants en étroite collaboration avec les familles.	Etre titulaire du diplôme d’Etat d’éducateur de jeunes enfants	Fixé entre 1 891,51 € et 4 554,82 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Pour l’ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article L.332-8 du code générale de la fonction publique.